

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

OBJET :
OPAH-RU
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE » N°2016-
16- ATTRIBUTION
D'UNE
SUBVENTION
« PROPRIETAIRE
OCCUPANT »

Séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAL EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL
EN DATE DU : 17.11.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 17.11.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

30 NOV. 2016

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a décidé par délibération du Conseil Municipal n° 2012-141 du 25 avril 2012, d'engager une Opération Programmée de d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) du centre ancien de Castelnaudary.

Cette opération menée par la Ville en partenariat avec l'Etat, l'ANAH et le Département conformément à la convention d'opération signée le 31 octobre 2012, a débuté en novembre 2012 pour une durée de 5 ans. Le suivi – animation a été confié au Cabinet URBANIS.

Dans le cadre de cette convention, la Ville a mis en place un dispositif d'aides financières allant de 10 % à 15 % du montant de la dépense subventionnée par l'ANAH et des primes complémentaires « primo accédant », « sortie vacance », « contribution au programme habiter mieux » afin d'inciter les propriétaires « bailleurs » et « occupants » à réhabiliter leur logement.

Par délibérations du Conseil Municipal n° 2013-372 du 28 octobre 2013 et n° 2016-43 du 24 février 2016, il a été approuvé les modalités d'attribution des primes complémentaires : « sortie de vacance » et « primo accédant » et « Habiter Mieux »,

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de la demande de paiement annexé à la présente, ayant reçu l'agrément de la Ville.

Il précise que le versement de la subvention a été effectué par l'ANAH à la suite de la réalisation des travaux par le propriétaire concerné et sur la base des factures acquittées.

Il indique, en outre, que le Cabinet URBANIS, chargé du suivi animation de l'OPAH – RU a émis un avis favorable stipulant que les travaux réalisés par le propriétaire sont conformes aux prescriptions et aux devis déposés,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, d'attribuer la subvention au propriétaire concerné selon le tableau annexé à la présente.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date 18 novembre 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de verser, au vu du dossier de demande de paiement déposé, la subvention destinée au propriétaire occupant dans le cadre de l'OPAH-RU, conformément au tableau annexé à la présente,

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2016 » de la Commune, nature 20422.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre,

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L.2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 23 novembre 2016.

Ampliation faite le :
23 NOV. 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
23 NOV. 2016
Par publication le :
30 NOV. 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 28/11/2016
N°011-211100763-20161123-2016-321D-DE

**ANNEXE : DEMANDE DE PAIEMENT DE SUBVENTION
PROPRIETAIRE OCCUPANT**

propriétaire	adresse des travaux	Travaux et Honoraires			Commission agrément	Subvention accordée (€)				Reste à la charge du propriétaire TTC
		Nature	Coût	Dépense € HT subventionnée par l'ANAH		Partenaires	taux	plafond	montant	
MOULIS Pierre	4 place de la Liberté <i>périmètre prioritaire TM Handicap / Maintien à domicile</i>	Installation d'un monte escalier	4 265 € HT 4500 € TTC (TVA 5.5 %)	4 265 .00	18/08/2016	Subvention ANAH	50 %	20 000	2 132.50	637.10 €
					-	Subvention Département	15 %	2 250	639.75	
					-	Autres aides : CARSAT	-	-	1 493.40	
					23/02/2016	Subvention Ville	15 %	20 000	639.75	
								3 862.90		